



Objet : convocation Assemblée Générale ordinaire 2024 - no-made-l'association
Annexes : appel à cotisation, pouvoir, règlement intérieur, candidature

Bonjour,

En 2023, vous avez soutenu l'association en adhérant, nous comptons sur votre présence et votre soutien pour les projets 2024.

no-made-l'association vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale de l'exercice 2023 qui se tiendra :

**À l'Orange Bleue
2 Rue de Jussieu
Nice**

Le mercredi 12 juin 2024 à 18h conformément à nos statuts, Article 13 - Assemblée générale ordinaire... L'assemblée générale délibère valablement à la majorité des **membres*** présents ou représentés quel que soit le nombre de présents...

Voici l'ordre du jour :

- 1. rapport financier** exercice comptable 2023
- 2. rapport moral :**
 - activités 2023 : présentation bilan des activités de l'Association (Cap d'Ail – Arboretum de Roure, Villa Thuret).
- 3. présentation du budget de l'exercice en cours ;**
- 4. renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau :** élection du nouveau bureau et du Président.
- 5. Projets 2024 et 2025 avec notamment le point sur les travaux relatifs aux expositions prévues :**
 - à l'arboretum de Roure et le projet ERABLE
 - à la villa Thuret à Antibes.
- 6. Changement de siège social et avenir de l'association.**
- 7. Questions diverses**

Vous trouverez le règlement intérieur (annexe 1), **le bulletin d'adhésion 2024** (annexe 2) ainsi que le pouvoir (annexe 3), si vous ne pouvez assister à cette séance, à nous retourner dûment rempli en mentionnant la personne qui vous représentera.

Afin de participer à la vie de l'association et comme les statuts nous y obligent, nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre intention de vous présenter à l'élection du bureau en retour du courriel. Le bureau actuel démissionnera. La date limite de candidature est fixée au **31 mai 2024**. (annexe 4).

Vous pouvez également nous faire parvenir vos questions par mail afin que nous puissions y répondre lors de cette Assemblée.

Nous vous rappelons que votre participation financière, sous forme d'adhésion de 30 euros, est plus que jamais indispensable en ces temps de restriction budgétaire (ci-joint bulletin d'adhésion)*.

Nous vous espérons nombreux et enthousiastes comme à l'accoutumée pour les nouveaux projets qui se profilent.

RDV le mercredi 12 juin 2024
Cordialement

Denis Gibelin



Annexe 3

Si vous ne pouvez ou ne voulez participer à l'Assemblée Générale du mercredi 12 juin 2024, et si vous souhaitez, néanmoins, être représenté(e), veuillez « donner pouvoir » à l'un des participants à cette Assemblée en remplissant le formulaire ci-dessous et en le renvoyant à l'adresse : no.made.lassos@gmail.com

POUVOIR
Assemblée Générale ordinaire
Du 12 juin 2024

Je soussigné(e)

Donne pouvoir à
Afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association no-made du 12 juin 2024 afin de délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la convocation.

À

signature

Le

Liste des membres en exercice du bureau :

Denis Gibelin : Président

Michèle Ramin : Vice-Présidente

Denis Malettras : Trésorier

Alain Corneli : Secrétaire

Stéphanie Lobry, Christian Fulcheri, Charles Cottenot, Louis Dollé, Nicolas Prischi, Florent Testa, Clémence Knaébel.

*** est considérée comme membre la personne à jour de sa cotisation annuelle 30€ : formulaire à remplir ci-dessous et à nous retourner le jour de l'Assemblée Générale ou par retour de courrier à**

Denis Gibelin 33 Bd Stalingrad 06300 Nice

*** pour les membres ayant déjà payé la cotisation 2024, ne pas tenir compte de cette sollicitation.**



Annexe 2

Pour le bon déroulement des activités de notre association, nous vous demandons, à l'occasion du renouvellement annuel de votre adhésion, le règlement d'une cotisation par chèque à l'ordre de

no-made-l'association

Le montant de cette cotisation est fixé à 30 €.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Denis Gibelin
Le Président

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

(Veillez à remplir lisiblement ce bulletin)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

COTISATION ANNUELLE 30 €

*Chèque n° 22 2445003 B
à l'ordre de no-made-l'association*

Le montant de la cotisation est fixé à 30€ et ouvre droit à une réduction d'impôt selon l'article 200 et 238bis du Code Général des Impôts



Annexe 1

Règlement Intérieur approuvé par l'AG du 1^{er} mai 2005

- Article 1 l'adhésion à l'association ne confère pas automatiquement la qualité d'exposant mais les artistes exposants sont tenus de cotiser.

- Article 2 la participation aux événements no-made sera proposée à un comité de sélection formé par le bureau ou les chefs de projet.

- **Article 3 le montant de la cotisation est fixé à 30€ et ouvre droit à une réduction d'impôt selon l'article 200 et 238bis du Code Général des Impôts.**

- Article 4 l'association ne sera pas tenue pour responsable des dégradations et des vols commis sur les œuvres exposées. Les artistes doivent souscrire à une assurance responsabilité civile.

- Article 5 L'Assemblée Générale sera convoquée dans les 3 mois suivants la clôture de l'exercice.

- Article 6 La date de clôture du prochain exercice est fixée au 31 décembre 2024.

Annexe 4

CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Je désire me présenter à l'élection du Conseil d'Administration de no-made-l'association afin de faire partie du Bureau de ladite association

Date

Signature